
Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTÉ -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 20 février 2024, à 18 H 45, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 14 février 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélío, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BECUWE Pierre, BERROYEZ Béatrice, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CANLERS Guy, CARINCOTTE Annie-Claude, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DEBAECKER Olivier, FOUCAULT Frédéric, DEFEBVIN Freddy, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DELPLANQUE Émeline, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DERUELLE Karine, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, BRAEM Christel, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, FURGEROT Jean-Marc, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, ROYER Brigitte, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVENT Isabelle, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MAESEELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, NOREL Francis, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, POHIER Jean-Marie, PREVOST Denis, PRUVOST Jean-Pierre, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SWITALSKI Jacques, TASSEZ Thierry, TOMMASI Céline, TRACHE Bruno, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

PROCURATIONS :

GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, DUCROCQ Alain donne procuration à VERWAERDE Patrick, DUPONT Jean-Michel donne procuration à VIVIER Ewa, MEYFROIDT Sylvie donne procuration à OGIEZ Gérard, BARROIS Alain donne procuration à DEFEBVIN Freddy, BERROYER Lysiane donne procuration à BOMMART Émilie, DASSONVAL Michel donne procuration à MERLIN Régine, DESSE Jean-Michel donne procuration à LECLERCQ Odile, FACON Dorothee donne procuration à BOSSART Steve, FLAHAUT Karine donne procuration à DE CARRION Alain, FONTAINE Joëlle donne procuration à LEGRAND Jean-Michel, PERRIN Patrick donne procuration à LOISEAU Ginette, PRUD'HOMME Sandrine donne procuration à PAJOT Ludovic, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BERTIER Jacky, BEUGIN Élodie, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josephe, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, MILLE Robert, OPIGEZ Dorothee, PHILIPPE Danièle, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick

Madame BLOCH Karine est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
20 février 2024

POLITIQUE DE LA VILLE

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AU SEIN
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EN 2022 – VALIDATION DU
RAPPORT DEFINITIF

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité 3 : Garantir le « bien vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire

Enjeu : Veiller à la tranquillité publique et à la cohésion sociale

Le décret n°2015-1118 du 03 septembre 2015 prévoit la production par l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) signataire d'un Contrat de Ville, d'un rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur son territoire. Ce rapport annuel précise les actions que l'EPCI mène sur son territoire, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation dans les quartiers de la géographie prioritaire.

Conformément aux termes du décret susvisé et de la délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2023 définissant les modalités de consultation des Conseils municipaux et des Conseils Citoyens sur le contenu du rapport d'activité 2022 du Contrat de Ville, il revient à l'Assemblée d'approuver le rapport définitif enrichi le cas échéant des avis des communes et des Conseils Citoyens adressés au plus tard à la date du 3 octobre 2023.

Les communes de Nœux-les-Mines, Auchy-les-Mines, Houdain, Beuvry, Bruay-La-Buissière, Divion et Calonne-Ricouart ont approuvé le rapport par délibération du Conseil municipal et en ont informé l'Agglomération dans le délai imparti.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 07 février 2024, Il est demandé à l'Assemblée d'approuver le rapport définitif relatif à la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane au titre de l'année 2022, ci-annexé.

Ce rapport est mis à disposition du public pour consultation au siège de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, et dans les mairies des communes concernées par la Politique de la Ville jusqu'à la production d'un nouveau rapport annuel en 2024. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE le rapport définitif relatif à la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane au titre de l'année 2022.

PRÉCISE que ce rapport est mis à disposition du public pour consultation au siège de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane et dans les mairies des communes concernées par la Politique de la Ville jusqu'à la production d'un nouveau rapport annuel en 2024.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le :

28 FEV. 2024

Et de la publication le :
Le Président,

28 FEV. 2024

GACQUERRE Olivier



GACQUERRE Olivier



Contrat de Ville

RAPPORT SUR LA MISE EN
ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE
LA VILLE PAR LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

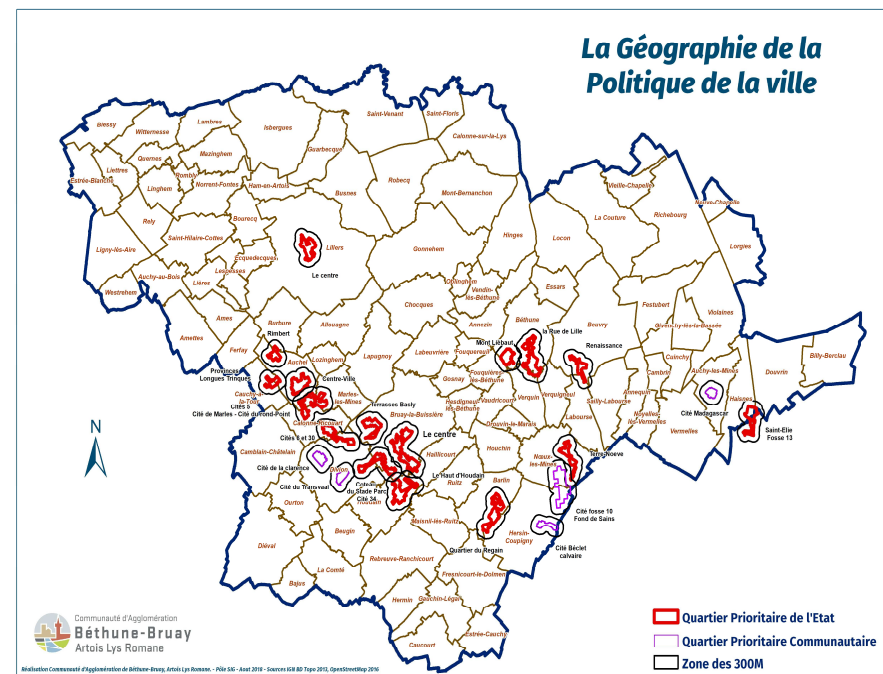
2022


Version définitive
Arrêtée au 12 décembre 2023

La politique de la Ville sur l'Agglomération

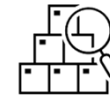
La Communauté d'Agglomération co-pilote avec l'Etat, la mise en œuvre de la **Politique de Ville**, une compétence obligatoire pour l'intercommunalité.

Le Contrat de Ville a été signé au printemps 2015. Cette formalisation du Contrat a été le point de déclenchement des actions dans l'ensemble des communes concernées, actions dont l'ambition vise à sortir des difficultés constatées, par une collaboration renforcée des partenaires, les habitants des quartiers fragiles . 16 communes, 21 quartiers concernés sur le territoire dont 16 quartiers reconnus par l'Etat.





La mise en
œuvre du
Contrat de Ville
en 2022



L'année 2022 marque le retour des interventions de proximité dans les quartiers prioritaires suite à l'impact de la crise sanitaire qui a accentué la précarité économique et sociale des populations les plus vulnérables.

La programmation du Contrat de Ville Année 2022

La programmation prévisionnelle 2022 a représenté un montant total de **5 955 899 €** de dépenses cumulées au profit des QPV.

Sur les **171 projets déposés**, **132 actions** ont été soutenues au titre des crédits de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires - ANCT.

Les thématiques relevant du pilier cohésion sociale (réussite éducative, santé, lien social, ...) mobilisent **73%** des crédits de la programmation.

Programmation 2022

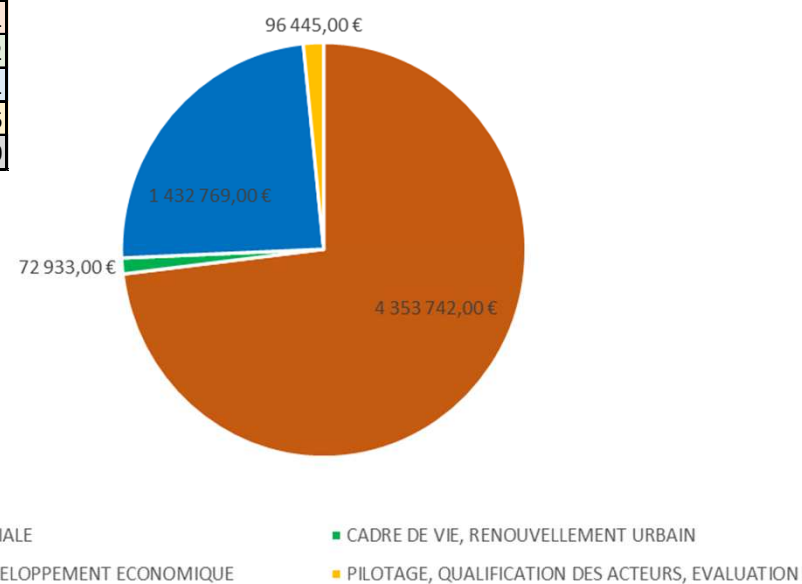
Répartition financière par pilier

PILERS DU CONTRAT DE VILLE	CONTRIBUTIONS	TAUX
COHESION SOCIALE	4 353 742,00 €	73,1
CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN	72 933,00 €	1,2
EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 432 769,00 €	24,1
PILOTAGE, QUALIFICATION DES ACTEURS, EVALUATION	96 445,00 €	1,6
Total	5 955 889,00 €	100,0

Le pilier « **Cohésion Sociale** » mobilise **73%** des crédits de la programmation annuelle.

Il représente 77 % des crédits de l'Etat fléchés vers les quartiers prioritaires.

Répartition financière par pilier du Contrat de Ville - programmation 2022



Programmation 2022

Répartition des crédits spécifiques

ANCT « BOP 147 » + « QE 2022 »	CONSEIL REGIONAL « fonctionnement »	CONSEIL REGIONAL « investissement »	CABBALR « Fonds de Cohésion Sociale »
1 714 733 € 167 778 €	154 314 €	177 972 €	97 918 €

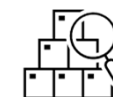
Sur un total engagé
de 5 955 889 €

39 % des crédits de la
programmation sont
des **crédits
spécifiques**
« Politique Ville »

TOTAL 2 312 715 €

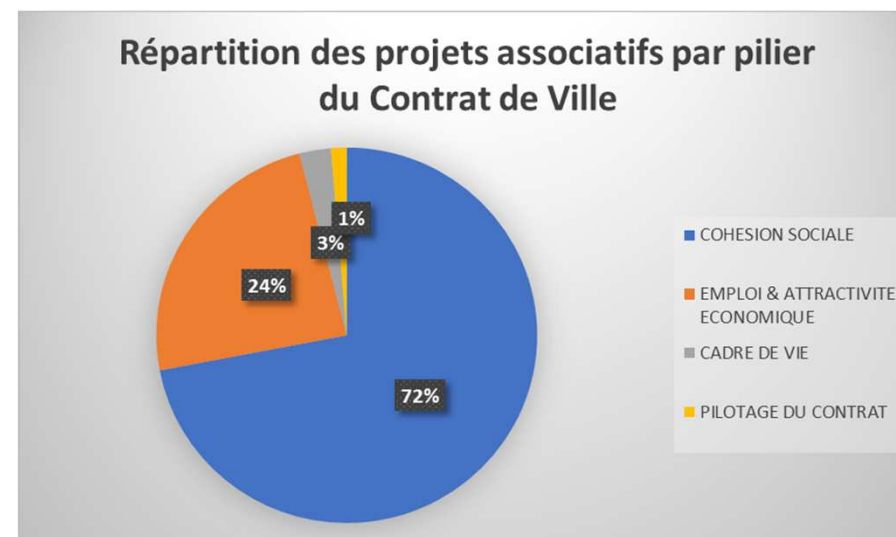
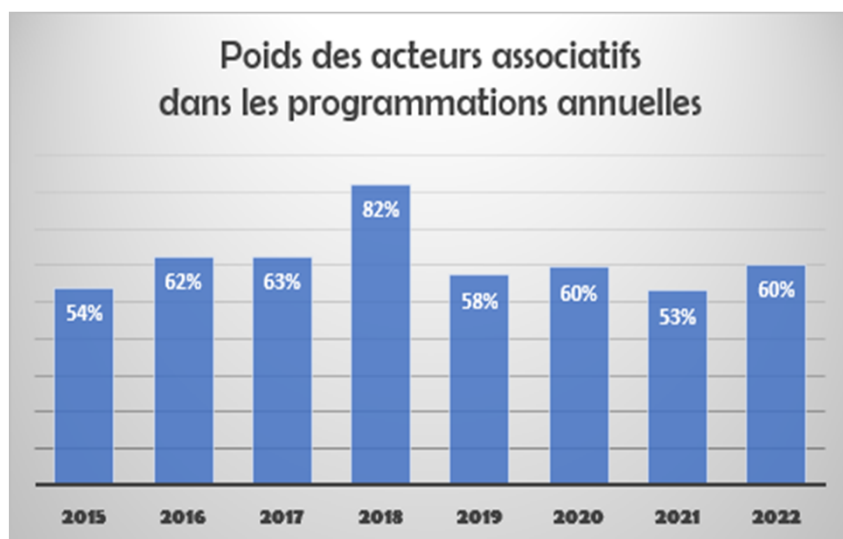
Programmation 2022

Mobilisation des opérateurs associatifs



Les effets de la crise sanitaire se font encore ressentir sur la programmation 2022, se traduisant par une baisse du nombre d'actions portées par les acteurs associatifs en 2022

Année de programmation	Nombre de projets portés par les acteurs associatifs	COHESION SOCIALE	EMPLOI & ATTRACTIVITE ECONOMIQUE	CADRE DE VIE	PILOTAGE DU CONTRAT
2022	75	54	18	2	1
	%	72,0	24,0	2,7	1,3

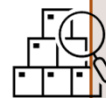


Le fonds de cohésion sociale de la Communauté d'Agglomération

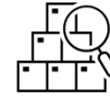
Une enveloppe FCS de **97 918 €** de la CABBALR a permis de soutenir **31 projets** associatifs en faveur des habitants et acteurs des quartiers en 2022.

5 axes d'intervention pour ces crédits spécifiques :

- le soutien aux actions des conseils citoyens
- le déploiement d'une action à l'échelle intercommunale
- l'appui aux petites associations de quartier
- la qualification des acteurs des quartiers
- l'inclusion numérique



1. Soutenir les projets portés par les Conseils Citoyens			
1	CONSEIL CITOYEN RENAISSANCE - BEUVRY	"Les habitants acteurs de leur environnement et de leur patrimoine"	2 000 €
2	CONSEIL CITOYEN RENAISSANCE - BEUVRY	"De la création à la fête"	2 000 €
3	CONSEIL CITOYEN TERRE NOEVE - NOEUX	"Relance BRICOTHEQUE post covid"	2 000 €
4	CONSEIL CITOYEN LE REGAIN - BARLIN	"La jeunesse au coeur des quartiers"	1 250 €
5	CONSEIL CITOYEN LE REGAIN - BARLIN	"Lire en Live"	1 000 €
TOTAL_1			8 250 €
2. Aider au déploiement d'une action locale exemplaire à une échelle intercommunale			
6	CLUB DE PREVENTION	"Coeur de Cités"	15 000 €
TOTAL_2			15 000 €
3. Soutenir les projets des associations de proximité ou de quartier			
7	BOOKKAFE	"Passe-moi ta recette !" (CPO)	2 000 €
8	ACTIONS ET SERVICES POUR UN AVENIR SOLIDAIRE ET ANIMATION DANS LA CITE - ASAS ADLC	"Emergence Associatif"	500 €
9	ACTIONS ET SERVICES POUR UN AVENIR SOLIDAIRE ET ANIMATION DANS LA CITE - ASAS ADLC	"10 Séances thématiques d'information et d'animation à la cité Saint Elie Fosse 13"	500 €
10	ACTIONS ET SERVICES POUR UN AVENIR SOLIDAIRE ET ANIMATION DANS LA CITE - ASAS ADLC	"Semaine de lutte contre les discriminations"	500 €
11	ACTIONS ET SERVICES POUR UN AVENIR SOLIDAIRE ET ANIMATION DANS LA CITE - ASAS ADLC	"JEUX XX13"	500 €
12	APE LES PETITES CANAILLES HAINES	"Se réapproprier les lieux des écoles"	600 €
13	APE LES GRANDES CANAILLES HAINES	"Ferme pédagogique "école Perret"	2 000 €
14	OXYG'Haines	"Ateliers eco solidaires"	1 000 €
15	UNE FAMILLE DE MAMANS HAINES LEZ LA BASSEE	"Festival Halloween"	1 500 €
16	CAP VACANCES AUHEL	"Chantons ensemble"	1 250 €
17	SECOND DEPART HAILLICOURT	"Il/elle a besoin d'aide, nous aussi"	1 000 €
18	PYRAMIDE AUHEL	"Pyramide des savoirs"	1 500 €
19	MELOKO	"Dispositif P.A.N.I.E.R.S. : Pour l'Accès à une Nourriture Inclusive, Ecologique, Régionale et Solidaire"	1 000 €
20	AUM	"Favoriser la citoyenneté en coeur de quartier"	2 000 €
21	CAFEMELEON	"Café des enfants de Béthune, au Mont Liébaud et Rue de Lille"	2 000 €
22	AEP MILLENIUM	"Pour-Suite « Aller plus loin dans son parcours de création"	2 000 €
23	U.S. BEUVRY	"Activons nos quartiers via le foot"	2 000 €
24	TEAM PHOENIX FIGHTING	"Sport pour tous"	1 000 €
25	COMPAGNIE NOUTIQUE	"Les imposteurs arrivent en villes 1"	2 000 €
26	LEVER DE RIDEAU CONTRE LES INEGALITES	"Création d'un tiers-lieu citoyen, solidaire et culturel" - Phase d'urgence	2 000 €
TOTAL_3			26 850 €
4. Soutenir les formations-actions visant à qualifier les acteurs des quartiers et soutien aux études			
27	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU PAS-DE-CALAIS	"Lutte contre les discriminations"	5 000 €
28	EGAE - D'EGAL A EGAE	"Accompagnement et sensibilisation des associations et habitants du territoire du Contrat de Ville de la CABBALR sur la lutte contre les discriminations"	5 918 €
29	L'ETABLI - ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE	"Appui méthodologique à la participation citoyenne"	15 000 €
30	CLUB DES ENTREPRENEURS DE L'E.S.S.	"L'E.S.S., vers une nouvelle dynamique territoriale" - Phase 3	6 900 €
TOTAL_4			32 818 €
5. Soutenir les actions intercommunales concourant à l'inclusion numérique des habitants			
31	ASSOCIATION DEV AND YOU	"Qualification des aidants numériques de la CABBALR" - Phase 2	15 000 €
TOTAL_5			15 000 €



Les fonds de concours Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération

391 934 € ont été attribués à **7 communes** au titre du fonds concours spécifique « Politique de la Ville » en 2022 :

Houdain

Réhabilitation Préau Ecole Elby

Montant du Fonds de Concours

33 272 €

Auchel

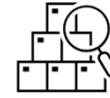
Aménagement multi accueil les Ptits Loups

70 000 €

Auchy les Mines

Acquisition et aménagement modulaire
centre de Loisirs cité 8

70 000 €



Les fonds de concours Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération

Calonne Ricouart

Aménagement Parc Calonnix

Montant du Fonds de Concours

58 662 €

Lillers

Requalification espaces publics

70 000 €

Noeux les Mines

Rénovation centre socio culturel Brassens

70 000 €

Haisnes

Rénovation chapelle Saint Elie

20 053 €

Les fonds de concours Nouveau Programme Renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération

Bruay-La-Buissière

Ilot Doyelle

Montant du Fonds de Concours

252 500 €

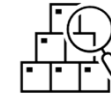
« Focus »
Actions 2022



Focus 1

Les ateliers des petits champions

J'apprends à nager



Opérateur : **CABBALR**



En s'appuyant sur le dispositif national de droit commun "J'APPRENDS A NAGER", l'objectif de cette action spécifique est d'augmenter le "taux de nageurs" des 6 à 12 ans issus des quartiers prioritaires du territoire.

- 1/ Favoriser l'accès au plus grand nombre à la pratique d'activités aquatiques mais également nautiques en toute sécurité, dès le plus jeune âge
- 2/ Corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive enregistrées sur le territoire
- 3/ Lutter contre la sédentarité des enfants issus des quartiers prioritaires du territoire
- 4/ Renforcer le lien parents-enfants via des ateliers d'éducation à l'alimentation



Focus 2

Jeunes' Event

Opérateur : AAE 62



L'évènement vise à organiser une journée permettant aux jeunes de découvrir les dispositifs dont ils peuvent bénéficier en termes d'insertion sociale et professionnelle mais également de faire de l'échange de pairs à pairs sur les initiatives locales portées par les jeunes du territoire.

L'évènement a été organisé autour de 4 villages (des villages de l'engagement, de l'orientation, village bien être, village des bons plans : orientation, mobilité).

Enfin l'évènement jeunesse a permis de valoriser l'engagement et l'insertion des jeunes issus des quartiers « politique Ville » à travers le témoignage de 4 jeunes investis dans les quartiers prioritaires.

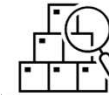


Focus 3

Cœur de cités – Psy de rue

Opérateur : Club de prévention La Vie Active

LA VIE Association reconnue
d'utilité publique
ACTIVE
Humaniste et Fraternelle



Le club de prévention intervient sur les quartiers prioritaires de 4 communes (Bruay-La-Buissière, Houdain, Calonne-Ricouart et Marles-les-Mines) où les éducateurs, par une présence quotidienne, arrivent à être en lien avec un peu plus de 500 jeunes par an, âgés entre 11 et 25 ans. Un binôme d'éducateurs spécialisés a commencé également une nouvelle intervention sur la ville de Béthune par cette approche d'aller vers les jeunes au travers du travail de rue, gage d'une proximité et facteur facilitant la construction d'une relation éducative.

En 2022, pour tenter de répondre au mieux aux jeunes, une écoute psychologique des jeunes a été proposée par la présence d'un psychologue de rue.



Focus 4

Appui méthodologique à la participation citoyenne

Opérateur : L'association ETABLI

L'appropriation du quartier par les habitants est l'une des grandes priorités du Contrat de Ville de la CABBALR.

Ainsi, en complémentarité de l'accompagnement des conseils citoyens et acteurs de la participation citoyenne en QPV, l'ÉTABLI apporte en 2022 un appui méthodologique à la participation citoyenne auprès 5 communes volontaires (**Houdain, Marles-les-Mines, Haisnes-lès-La Bassée, Auchel, Divion**) afin de les accompagner dans la réalisation de diagnostics participatifs et d'apporter une évaluation sensible (« ressentie ») de la Politique de la Ville par les habitants des quartiers, utile pour l'élaboration du nouveau contrat de ville en 2023.



Programme National de Renouvellement Urbain

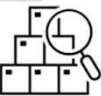


Le Programme National de Renouvellement Urbain

Le Mont-Liébaud à Béthune / Le Centre à Bruay

Le 3 octobre 2022 s'est tenue la 2^{ème} revue de projets du NPNRU qui concerne les quartiers du **Mont-Liébaud à Béthune** et **Le Centre à Bruay-La-Buissière**. Sous pilotage CABBALR aux côtés de l'Etat, elle a rassemblé les communes et partenaires du programme.

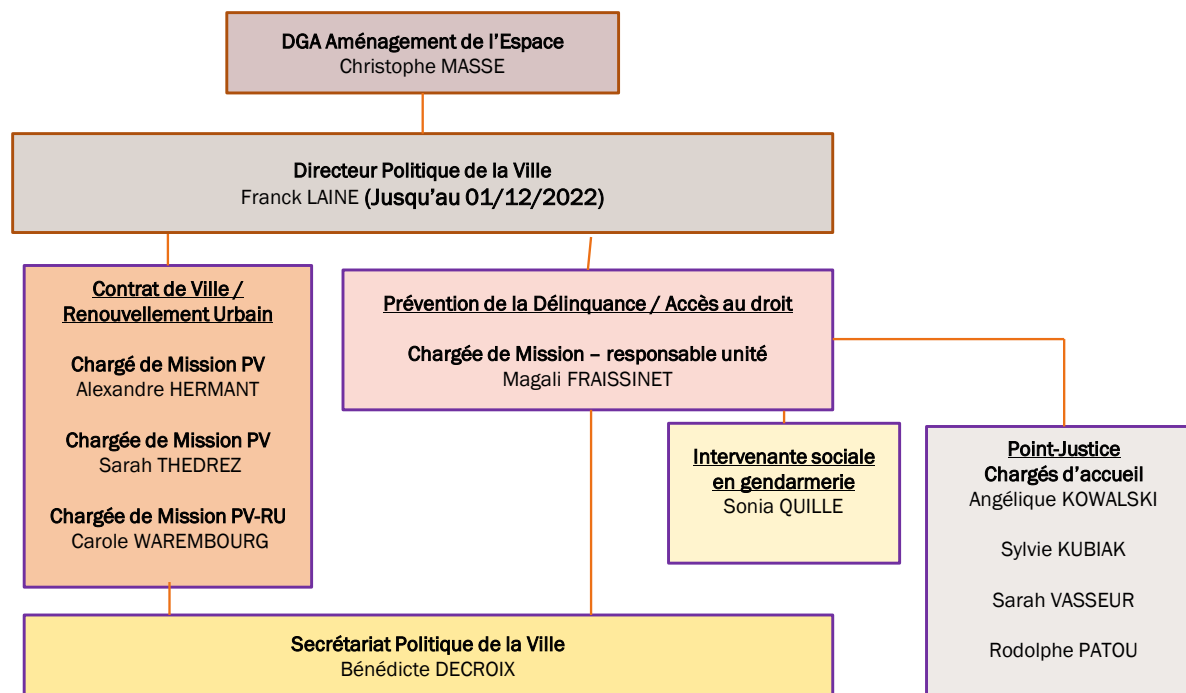
Le **déploiement opérationnel se poursuit** avec différentes maîtrises d'ouvrage : construction par l'ANCT de l'équipement commercial boulevard des Etats-Unis à Béthune, requalification des 9, 11 et 13 bd de Luxembourg par PDCH à Béthune, finalisation du relogement par FOH et PDCH sur Bruay-La-Buissière, travaux de la place Cadot à Bruay-La-Buissière, finalisation du pré-programme de travaux du centre J.Monnet 1 par l'Agglomération...



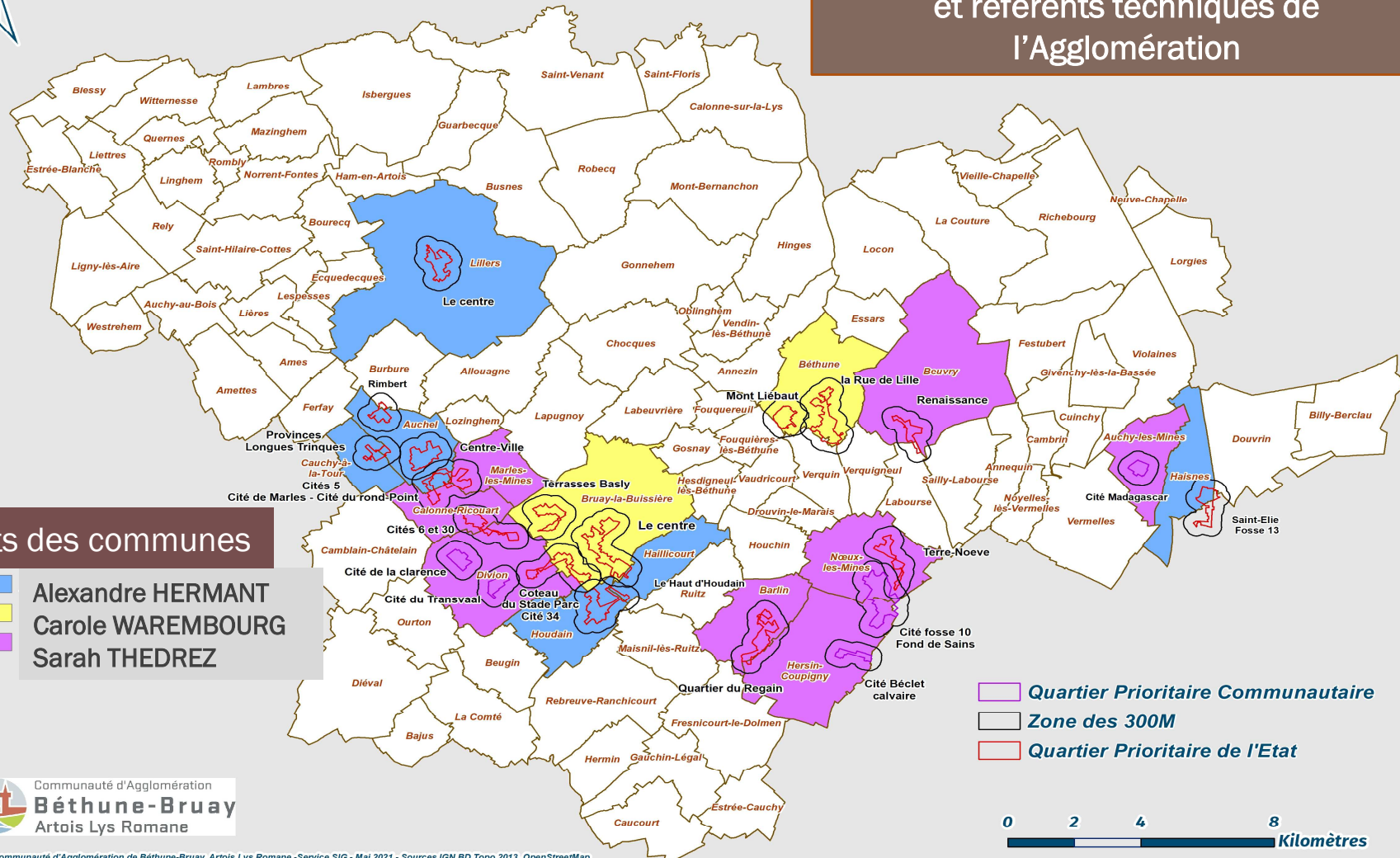


Le service
« Politique de la
Ville » de
l'Agglomération

Organisation du service « Politique de la Ville » Communauté d'Agglomération



Géographie de la Politique de la Ville et référents techniques de l'Agglomération



Référents des communes

- Alexandre HERMANT
- Carole WAREMBOURG
- Sarah THEDREZ

- Quartier Prioritaire Communautaire
- Zone des 300M
- Quartier Prioritaire de l'Etat



Réalisation Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane - Service SIG - Mai 2021 - Sources IGN BD Topo 2013, OpenStreetMap

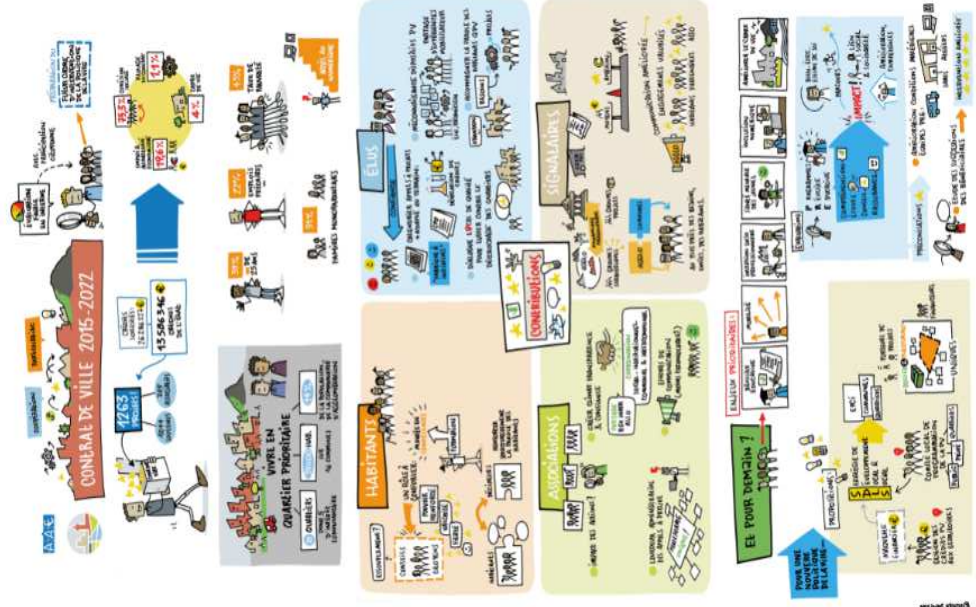
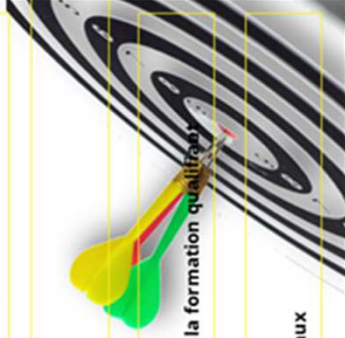


Evaluation du Contrat de Ville 2015 - 2022

Les enjeux pour demain ...?

Les futures priorités d'intervention issues du processus local d'évaluation

<p>Réussite éducative</p> <p>Favoriser l'éveil et l'ouverture d'esprit dès le plus jeune âge, en associant les parents et en soutenant des actions de scolarité à la scolarité</p>	<p>Mobilité</p> <p>Promouvoir toutes les formes de mobilité (psychique, physique, professionnelle, ouverture d'esprit...)</p>	<p>Insertion socio-professionnelle</p> <p>Renforcer les compétences comportementales («soft skills»), remobilisation des publics et accompagnement dans un parcours de retour à l'emploi</p>	<p>Santé mentale des jeunes</p> <p>Améliorer le bien-être-physique-mental dès le plus jeune âge</p>	<p>Inclusion numérique</p> <p>Accompagnement des publics selon 3 niveaux: de l'aide numérique, à la médiation numérique, jusqu'à la formation qualifiante</p>	<p>Améliorer le cadre de vie</p> <p>Chantiers participatifs avec les habitants des quartiers et projets d'investissement locaux</p>
---	--	---	--	--	--



Graphes Interim

Présentation du manifeste pour la politique de la ville de demain



Présentation du manifeste pour la politique de la ville de demain

Evaluation finale du contrat de ville

La contribution de l'Agglomération
Pour la Modernisation de la Politique de la
Ville
Un Manifeste – 10 propositions
Audition des conseillers du Ministre O.
Klein



- 1 Pour une approche différenciée de la Politique de la Ville : une stratégie de développement local et social (SDLS) territoriale déclinée dans les quartiers**
 - Projet de territoire SDLS > projet de ville > projet de quartier avec ses propres priorités « mesurables »
 - Un cadre contractuel à l'échelon intercommunal avec une déclinaison stratégique et opérationnelle locale: « jusqu'au quartier »
- 2 Une maquette financière adossée à la SDLS**
 - Un engagement prévisionnel des financeurs sur toute la période de la contractualisation (qui se traduit par une mobilisation ajustée des crédits annuellement)
- 3 Une gestion déléguée totale ou partielle des crédits spécifiques...**
 - Les fonds spécifiques Politique de la Ville gérés et programmés au niveau local sous le contrôle d'une autorité de gestion (représentant ANCT dans le département...)
 - Des équipes techniques adaptées dans les territoires > des chargés de mission « développeurs » et des gestionnaires administratifs et financiers au titre de la gestion déléguée
 - Un réseau technique d'appui formalisé et évolutif des partenaires co-financeurs : délégués du Préfet, chargés de mission de la Région, du Département, de la CAF...
- 4 ... confiée à un comité d'action local de la politique de la ville**
 - Acteurs publics et acteurs privés – forces vives des quartiers – réunis dans une gouvernance opérationnelle et collaborative > « Comité de Programmation » des crédits Politique de la Ville avec une formalisation de la représentation des habitants
 - Comité garant de la cohérence et pertinence des actions proposées avec la SDLS > performance mesurable des actions (approche « qualité »)
 - Possibilité de programmer des projets financièrement plusieurs fois dans l'année > un soutien au projet lorsque celui-ci est prêt à être engagé !
- 5 Un dossier unique et une plateforme commune pour les porteurs de projets et les financeurs**
 - Un dossier unique proposé aux opérateurs « partagé » par les co-financeurs (Etat, Région, Département, CAF, EPCI, Villes...)
 - Une plate-forme de dépôt des demandes de subvention commune aux porteurs de projet et à l'ensemble des co-financeurs (facilitatrice de la co-instruction)
 - Des conventions pluriannuelles à généraliser (CPO) pour les actions dites structurantes ou exemplaires à déployer sur plusieurs quartiers




Evaluation finale du contrat de ville




La contribution de l'Agglomération
Pour la Modernisation de la Politique de la
Ville
Un Manifeste – 10 propositions
Audition des conseillers du Ministre O.
Klein




6 Adapter le « droit commun » puis attribuer des moyens spécifiques 


- Adapter les politiques publiques de droit commun à la réalité de la « géographie prioritaire »
- Garantir l'accès aux services essentiels et l'accès au droit – logement, santé... aux habitants des quartiers (développement des point-justice...)
- Permettre aux institutions de mieux travailler ensemble dans un format « Cité » favorisant le décloisonnement des administrations, politiques et dispositifs pour une intervention « sans couture »
- Partager les données et instaurer une gestion dynamique de la data pour un regard « objectif » sur les quartiers permettant une agilité dans l'adaptation des politiques et mesures associées

7 Conforter les pratiques du « aller vers » 


- Des éducateurs dans les quartiers – des clubs de prévention – travaillant dans « la proximité » pour identifier les invisibles, aller au devant des publics en difficulté et les remobiliser dans des parcours « sur mesure »
- Des associations « chefs de file » identifiées dans les quartiers pour une action coordonnée des opérateurs auprès des habitants (ancrage local, recrutement local, relation de confiance, occupation de l'espace public...)
- Des dispositifs mobiles pour une offre de services publics et/ou marchands « à la porte » des habitants

8 Promouvoir la réussite des habitants des quartiers 

- Soutenir les initiatives citoyennes (individuelle et collective)
- Encourager l'entrepreneuriat (fabrique à initiatives et accompagnement consolidé à la création d'activité)
- Créer un parcours global d'accompagnement des jeunes (de l'enfance à la fin de l'adolescence) et un plan pour le public féminin (épanouissement, sport, présence dans l'espace public, esprit d'entreprendre...)
- Développer une communication qui met en lumière les réussites, les rend accessibles et qui valorise la politique de la ville dans son ensemble auprès des habitants et des acteurs prêts à s'investir dans les quartiers

9 Intégrer un volet « Investissement » pour améliorer le cadre de vie des habitants et accélérer les transitions (climat, énergie...) 

- Soutenir les projets d'équipement des communes et EPCI répondant aux attentes de la population
- Requalifier / aménager les espaces publics (ilots de fraîcheur, jeux, espaces sportifs ouverts...)
- Renouveler le soutien à l'adaptation du parc résidentiel (soutien aux bailleurs pour la création – rénovation, transition énergétique des logements...)

10 Impliquer plus amplement le secteur privé - les entreprises - les fondations – les acteurs de l'ESS - dans la transformation sociale, économique et urbaine des quartiers 

- Mettre au point de nouvelles façons « d'agir » pour améliorer la qualité de vie des habitants (coup de pouce financier aux projets d'habitants, dons...) pour lutter contre l'échec scolaire et favoriser l'accès à l'emploi (immersions, parrainages, coaching, contrats ciblés...)
- Favoriser la rencontre entre collectifs d'habitants, monde de l'entreprise et acteurs de l'ESS (découverte, échanges, actions collectives, actions leviers...)

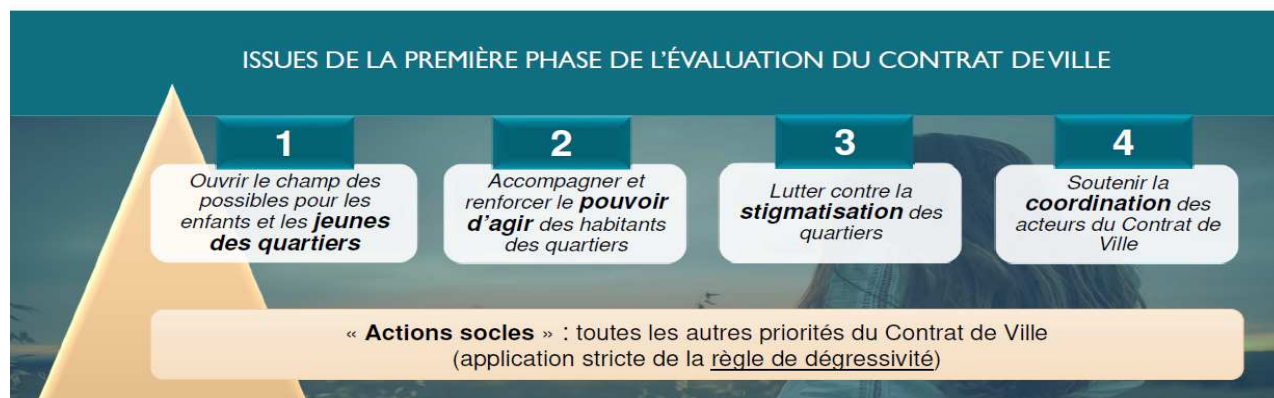


Perspectives...

Perspectives...

Avec une année 2022 post crise sanitaire, les dynamiques sociales dans les quartiers sont revenues. Les priorités d'intervention dans les quartiers prioritaires actées en comité de pilotage annuel pour 2023 sont issues des premières conclusions des travaux de l'évaluation finale du contrat de ville.

PRIORITES D'INTERVENTION 2023



Le Contrat de Ville (et mesures associées) est prorogé **jusqu'au 31 décembre 2023.**

2023 sera l'année de l'élaboration du nouveau contrat de ville 2024/2030 > élus, associations, partenaires, et les habitants des quartiers prioritaires seront associés à la construction et la définition de nouvelles orientations pour la politique de la Ville de demain...

Avis Communes et Conseils Citoyens

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :

**Approbation du rapport
d'activités 2022 du Contrat
de Ville sur la mise en oeuvre
de la Politique de la Ville par
la Communauté
d'Agglomération de
Béthune-Bruay Artois Lys
Romane.**

**Délibération affichée
Le 14 septembre 2023**

Le Maire,



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2023 N° 21

L'an deux mille vingt trois, le 7 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er septembre 2023.

Étaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Godart (arrivée avant le point n° 1) M. Blondel et Mme Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MM. Bollier, Pitoux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Julie Hoberg, M. Pouilly, Mmes Jaskulski, Decaluwe, M. Clabaux (arrivé au point n° 5), Mme Ledée, MM Joly, Leroux, Mme Nuez et M. Bugzel, conseillers municipaux.

Était absent : M. Antochewicz.

Mmes Domart, Godart (jusqu'à son arrivée avant le point n° 1), Ricart, M. Gayot, Mme Porquet, M. Clabaux (jusqu'à son arrivée au point n° 5) et Gouillard ont donné respectivement procuration à MM Norel, Mmes Urbanski, Gauthier, M. Leroux, Mmes Ledée, Lépine et Antochewicz (absent du conseil municipal).

Monsieur Francis Norel a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire, conformément à l'article 4 du décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015, dépose sur le Bureau, le rapport d'activités 2022, du Contrat de Ville sur la mise en oeuvre de la Politique de la Ville par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de bien vouloir délibérer.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le rapport d'activités 2022 du Contrat de Ville sur la mise en oeuvre de la Politique de la Ville par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
MARCELLAK

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 18/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216266177-20230907-DCH07092023



Conseil Municipal du jeudi 14 septembre 2023 Delibération n° 2023-070

L'an deux mill vingt-trois, le jeudi 14 septembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Ville FAUCHY-LES-MINES s'est réuni en séance publique en séance ordinaire, le jeudi 14 septembre à dix-huit heures quinze, et sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEGRAND, Maire de la Ville de FAUCHY-LES-MINES, en l'hôtel de la Mairie de la Commune de Bethune, Place Jean Jaurès.

Étaient présents :
Jean-Michel LEGRAND, Maire ;
Maires-Adjoints :
Kerine BOUZAT, André GULLOD, Anne-Marie CRETON, Gérard GREZ, Sandrine COUPIN, Fabrice BAVERE, Marie-France MARCO,
Jodie FONTAINE, Jacqueline BEAUCOURT, Kevin DEGREAU, Guillaume BOUTON, Carine LEGRAND, Jean-Claude MOUREAU,
Kerine BARDOT, Jean-Claude RBU, Olivier BOURREZ, Cindy GOUBET, Jean-Charles BONNEL, Marlène QUEVA, Robert VISEUX, Patricia GAU.

Absents excusés avant donné procuration :
Jean-Louis COURTOIS à Jean-Michel LEGRAND
Dripta-Melika HAFID à Anne-Marie CRETON
Ingid POULLON à Carine LEGRAND
M. Jean-Charles BONNEL à Kerine BOUZAT
Cécile CORCORAN à Patricia GAU.

Assistants à la réunion :
Audrey AROUS, Directrice Générale des Services ;
Martine SKALECKI, Secrétaire Général ;
Sandrine COUPIN

Secrétaire de séance :
Sandrine COUPIN

OBJET – Communauté d'Agglomération de BETHUNE BRUAY Artois Lys Romane – Présentation au Conseil Municipal pour avis

La Communauté d'Agglomération de BETHUNE-BRUAY Artois Lys Romane copilote avec l'Etat, la mise en œuvre de la Politique de la Ville ; une compétence obligatoire pour l'intercommunalité.

Le Contrat de Ville a été signé au printemps 2015. Cette formalisation du contrat a été le point de déclenchement des actions dans l'ensemble des communes concernées, actions dont l'ambition vise à sortir des difficultés constatées, par une collaboration renforcée des partenaires, les habitants des quartiers fragiles. 21 quartiers concernés sur le territoire dont 16 QPV (quartier prioritaire de la Politique de la Ville) par l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2021 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville, Monsieur le Maire présente, pour avis, au Conseil Municipal le rapport d'activités pour l'année 2022 sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville transmis par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de BETHUNE-BRUAY Artois Lys Romane.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Volants : 27 dont 6 procurations
Pour : 27 dont 6 procurations

- PREND ACTE et EMET un AVIS FAVORABLE sur le rapport d'activités 2022 relatif à la mise en œuvre de la Politique de la Ville par la Communauté d'Agglomération de BETHUNE-BRUAY, Artois Lys Romane.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
La secrétaire de séance,
Joëlle FONTAINE



Commune d'HOUDAIN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2023 - 154 DU 28 SEPTEMBRE 2023

OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE - BRUAY ARTOIS - LYS ROMANE – RAPPORT D ACTIVITES 2022 RELATIF AU CONTRAT DE VILLE

DATE DE CONVOCATION : 21 SEPTEMBRE 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 25
VOTANTS : 27

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 28 septembre à 18 H, le Conseil municipal de la Commune d'Houdain, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de l'hôtel de ville, 8 rue Roger-Salengro en séance publique.

Madame le Maire déclare la séance ouverte. Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Sont présents les conseillers municipaux suivants :
Madame Isabelle RUCKEBUSCH, Monsieur Daniel LEFFEBVRE, Madame Marie-Thérèse ROJEWSKI, Madame Emilie AGACHE, Monsieur Bernard JOLY, Madame Valentine BOURGEOIS, Monsieur Michel ROTAR, Madame Anélie PRZYBYLA, Monsieur Pascal GRINCOURT, Madame Claudine EMERY, Madame Yvette CAZIN, Monsieur François COQUILLAT, Madame Marie Christine LAURADOUX, Monsieur Patrick MEGER, Madame Betty CAPRON, Monsieur Daniel DEVALLE, Madame Valérie DERLBOURG, Monsieur Bernard MAISON, Madame Marylène DELATTRE, Monsieur Richard MARKIEWICZ, Madame Sylvie BOYAVALLE, Monsieur Bernard LUCZAK, Madame Pascale HOURRIEZ, Monsieur Christophe LAURANTIAUX, Madame Cathy BOEZ.

Sont absents excusés avant donné procuration, en application de l'article L. 2121-20 du CGCT :
Madame Corinne JANUS (à Madame Marie-Thérèse ROJEWSKI), Monsieur Cédric LENGLEZ (à Monsieur Pascal GRINCOURT).

Sont absents :
Madame Fleurine GRARD, Monsieur Frédéric LECUYER.

Soit :
• 25 conseillers présents, 2 conseillers absents ayant donné procuration, soit 27 votants à partir de 18h.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint, et que le Conseil municipal peut valablement délibérer. Conformément aux dispositions des articles L. 2121-15 et L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal nomme Monsieur Patrick MEGER secrétaire de séance.

Madame le Maire expose à l'assemblée que lors de sa séance du 27 juin 2023, le Conseil communautaire s'est prononcé sur le projet de rapport d'activités 2022 relatif à la mise en œuvre du contrat de ville. Comme le prévoit l'article 4 du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la Ville, la contribution du Conseil municipal sera annexée au rapport sous forme d'un avis.

Il est proposé d'émettre un avis sur ce rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL :
Après en avoir délibéré ;
L'exposé de Madame le Maire entendu ;
Vu l'avis favorable du Bureau municipal du 19 septembre 2023 ;
A l'unanimité ;

DECIDE :
D'émettre un avis favorable sur le rapport d'activités 2022 relatif à la mise en œuvre du contrat de ville.



Département
Du
Pas-de-Calais
Arrondissement
de
BETHUNE
Canton
de
BRUAY-LA-BUISSIÈRE

VILLE DE BRUAY-LA-BUISSIÈRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

CM2/2023

85) RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu l'avis de la Commission municipale vie municipale et politiques publiques du 27 septembre 2023,

Considérant que selon les dispositions des articles L.1111-2 et L.1811-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane présente son rapport annuel sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville pour l'exercice 2022 ;

Considérant que Monsieur le Maire donne lecture dudit rapport ;

Considérant qu'aucun motif ne s'oppose à cette demande,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ARTICLE 1 : **PREND ACTE** du rapport concernant la mise en œuvre de la Politique de la Ville.

ARTICLE 2 : **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy de Saint-Hilaire, CS 62039, 59014, LILLE Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Elle peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de la présente délibération. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

L'an deux mil vingt-trois,

Le vingt-sept septembre deux mil vingt-trois,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de l'Hôtel de Ville, Place Henri Cadot à BRUAY-LA-BUISSIÈRE, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Ludovic PAJOT,

Étaient, en outre, présents :

Sandrine PRUD'HOMME, Jean-Pierre PRUVOST, Famille BOMMART, Fabrice MAESELE, Lysiane BERROYEZ, Bruno ROUSSEL, Lydie SURELLE, Robert VILLE, Lauric LOURBIER-HOUZIAUX, Henri LAZAREK, Marie-Thérèse VANDENBUSSCH-BENY, Jean-Marie LEGRU, Chantal FREMAUX, Chantal GODELLEF-CAROUGE, Eric MAJCHROWICZ, Armand GAMOT, Maguy VANBELINGEN, Jérémy D'HAGREAUX, Caroline BIEGANSKI, Thibaut MAYOLLE, Philippe BOYAVAL, Sabrina ROBAIL, Philippe PRÉFUD'HOMME.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :
Thierry FRAPPEL, Peggy LAZAREK, Julien ESCALBERT.

Étaient excusés :

Patrick TOURTOY, Marlène ZINGIRO-ROTAR, Sabine KOWALCZYK, Armand VANDERHAEGHE, Guy GILBERT.

Étaient absentes :

Elodie LECAE-BEGIN, Anne BUDYNEK, Chloé HOUYEZ.

M. Thibaut MAYOLLE est élu Secrétaire de Séance.

Date de la convocation

Le 21 septembre 2023

Date d'affichage

Le 21 septembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 35

Présents : 24

Votants : 27

Pour extrait certifié conforme au Registre
(Publié et affiché conformément à L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales)
Bruay-La-Buissière, le 27 septembre 2023.

Le Maire

Ludovic PAJOT

ACTE EXECUTOIRE
Notifié - Publié le 03/10/23
LE MAIRE



Mairie DE DIVION

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
Du Conseil Municipal**

N°0611/2023: Rapport de la politique ville de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

DATE DE CONVOCATION : 14 septembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA LISTE DES DELIBERATIONS : 25 septembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 26

Secrétaire de séance : Madame Sylvie RIGOBERT

Conformément aux articles, L2121-10, L2121-12 du Code des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

L'an deux mille vingt trois, le vingt-deux septembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en salle des Mariages, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacky LEMOINE, Maire.

Sont présents, les Elus suivants :

Monsieur Jacky LEMOINE, Karine BLOCH, Monsieur Laurent HAINAUT, Madame Sylvie RIGOBERT, Monsieur Patrice SISTEK, Madame Patricia DENEUEFGLISE, Monsieur René FLINOIS, Madame Lyliou KOMINIARZ, Monsieur Pierre BAYART, Madame Virginie ZIBRET, Monsieur Emile GAUDET, Madame Rose-Marie LEGRU, Monsieur Gilles DHELIN, Madame Sabine BRUNELLE, Monsieur Laurent DERNONCOURT, Madame Gaélane CABARET, Monsieur Olivier MANNESSEIER

Étaient absents et représentés :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Lionel COURTIN a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Madame Patricia DENEUEFGLISE, Madame Laurence FOUCAULT à Madame Sabine BRUNELLE, Monsieur Didier DUBOIS à Monsieur Emile GAUDET, Madame Sylvie HAREL à Monsieur René FLINOIS, Monsieur Dany DUBOIS à Madame Virginie ZIBRET, Madame Henriette FIGANIAK à Madame Gaélane CABARET, Madame Corinne VANQUELEF à Madame Sylvie RIGOBERT, Monsieur Amaud BLOCH à Madame Karine BLOCH, Madame Patricia POTIER à Monsieur Olivier MANNESSEIER.

Étaient absents excusés et non représentés :

Monsieur Romain LAVEDRINE, Madame Éméline DELPLANQUE, Monsieur Benoît PENET.

Étaient absents non représentés :

Néant.

REÇU EN PREFECTURE
Le 29/09/2023

Application en ligne E-legalbox.com

99_UJC=462-2162716-210210925-110210925_001

Comme le prévoit l'article 4 du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015, relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville, l'avis des Conseils Municipaux de la Communauté d'Agglomération est sollicité.

Vous trouverez joint le rapport en annexe.

Il y est repris les 4 piliers retenus qui sont :

- la cohésion sociale,
- cadre de vie et renouvellement urbain,
- l'emploi et le développement économique.
- Pilotage, qualification des acteurs, évaluation,

Le ville de Divion a participé dans ce cadre à certaines actions phares de la Communauté d'Agglomération comme :

- Les ateliers des petits champions J'apprends à nager
- Appui méthodologique à la participation citoyenne avec l'association ETABLI

Des conventions d'abattement de TFPB ont été signées avec les bailleurs sociaux « Maisons et Cités » et « Pas-de-Calais Habitat » pour la résidence Casanova, la cité des Astres et la cité des Musiciens. Les bailleurs doivent alors financer des actions dans les quartiers concernés.

d'autres projets ont été menés par la commune et d'autres ont fait l'objet d'une participation.

Pilier Cohésion sociale

Éducation – Priorité 10.3, Réussite éducative : Programme de réussite éducative – 73 510,00 € de subvention État

Environnement et mobilité – Priorité 7.4, Innovation sociale et mobilité : Mobilité pour tous – 2 755,00 € de subvention État et 5 000 € de subvention Région

Participation des habitants– Priorité 9.1, Rendre acteurs les habitants : Maison citoyenne, point de départ du bien vivre ensemble dans son quartier – 21 223,00 € de subvention État

Au total la commune de Divion a reçu 102 488,00 € de financements dans le cadre de crédits dédiés aux quartiers prioritaires.

A la fin du rapport, est reprise la présentation du manifeste pour la politique de la ville de demain avec 10 grandes propositions.


La Commission des Finances a pris note de ce rapport en date du 11 septembre 2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- a pris connaissance de ce rapport.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Jacky LEMOINE.

REÇU EN PREFECTURE
Le 29/09/2023

Application en ligne E-legalbox.com

99_UJC=462-2162716-210210925-110210925_001

Transmise au Représentant de l'État le : 25
septembre 2023

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le Maire soussigné certifie que cet extrait du registre des délibérations acté par le Conseil Municipal qui s'est réuni le 22 septembre 2023, a été affiché à la porte de la mairie le :
25 septembre 2023

conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RECU EN PREFECTURE
Le 25/09/2023
Application Logiciel E.legalite.com
ISSUE=WEB-21627162-21031922-1112103_16.F

VILLE DE CALONNE-RICOUART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois le 02 octobre à 18h30, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le 22 septembre précédent, se sont réunis en la salle des mariages de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Ludovic IDZIAK, Didier AROLD, Claudette GREPIEUX, Maxime DUJARDIN, Delphine DELPORTE, sabelle KASTELIK, Michaëlle DEPIN, Joël KMECZAK, Marie Ange LERNOUX, Yves BOUTTIER, Jonathan RICART, Nathalie DUCHATEAU, Patrick SYCZ, Maurice COFFIN, Catherine JEANSON, Jean Luc LAMBERT, Jacqueline DANTAN, Jean-Paul GARNAULT, Anne Lise RIOT, Thérèse DELASSUS.

EXCUSES :

Annie CARINCOTTE ayant donné procuration à Didier AROLD
Didier FOURMEUX ayant donné procuration à Anne Lise RIOT
Stéphane BOUTTIER ayant donné procuration à Jean Paul GARNAULT
Aurèle TIRS n'ayant pas donné procuration
Cédric MATHOREL ayant donné procuration à Ludovic IDZIAK
Isabelle POTTIER ayant donné procuration à Marie-Ange LERNOUX
Aude Lina MATURSKI ayant donné procuration à Aurèle TIRS
Sébastien KARAS ayant donné procuration Thérèse DELASSUS

ABSENTS :

Sarah VASSEUR

Delphine DELPORTE a été élu Secrétaire de Séance.

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du 02 octobre 2023 a été affichée en mairie et publiés sur le site internet de la commune le 06 octobre suivant conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE



Pour extrait conforme

RECU EN PREFECTURE

Le 06/10/2023

Application: Agglo, L. Agglo.com

95_06_102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000

N°220 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE : RAPPORT 2022 SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Madame Isabelle KASTELIK, adjointe au Maire déléguée à la politique de la ville, expose à l'assemblée que la communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) a transmis son projet de rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville 2022. Celui-ci retrace la programmation du contrat de ville, la répartition financière par pilier, la mobilisation des opérateurs associatifs, les fonds de concours politique de la ville, etc.

Elle précise que la commune a déposé et bénéficié, au titre de l'exercice 2022, d'un soutien pour ces projets ainsi que pour le Programme de Réussite Educative porté par le CCAS.

Elle indique également que le projet de rapport a été transmis à chaque élu à l'appui de la convocation au conseil municipal.

Elle invite ensuite ses collègues à émettre un avis sur le sujet.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Émet un avis favorable sur le projet de rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville au niveau de la Communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane,

Invite les représentants associatifs à solliciter davantage les crédits politique ville en s'appuyant sur l'ingénierie municipale.

Pour extrait conforme



Le Maire,

RECU EN PREFECTURE

Le 05/10/2023

Application: Agglo, L. Agglo.com

95_06_102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000